

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 2003

Révision: 05.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ATTBLIME - AB24**
 UFI: TH30-X029-C008-XJDY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation: SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 Catégorie du produit: PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
 Catégorie de processus: PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC2 Formulation dans un mélange
 Emploi de la substance / de la préparation: Produit de peinture
 Agent de matage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: topometric GmbH
 Wilhelm-Zwick-Straße 7
 D-73035 Göppingen
 Tel.: +49 7161 4079-0
 Fax: +49 7161 4079-100
 E-Mail: info(at)topometric.de
 homepage: https://topometric.de/
 Producteur: Graichen Produktions- und Vertriebs- GmbH
 Darmstädterstraße 127-129
 D-64625 Bensheim
 Germany
 Tel.: +49 6251 7707880
 Fax: +49 6251 77901
 E-Mail: ehs@graichen-bensheim.de
 www.graichen.net

Service chargé des renseignements:

Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant des heures de bureau: +49(0)6251/73103

Dehors des heures de bureau: +49(0)172/7478476 Roland Fell

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

CAS: 294-62-2 | Cyclododecan

vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

CAS: 294-62-2 EINECS: 206-033-9	Cyclododecan	substance PBT non classée	25 – 50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 – 25%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 2003

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- . Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- . Après contact avec la peau: Immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de brûlures par le froid, rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Couvrir stérile.
- . Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- . Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
Rincer la bouche.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- . Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau complet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

5.3 Conseils aux pompiers

- . Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- . Autres indications: Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyeurs aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- . Préventions des incendies et des explosions: Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Observer les précautions habituelles lors de la manipulation des produits chimiques.
- . Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- . Stockage: Stocker dans un endroit frais.
- . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 2003

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

- | | | |
|---|--|----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> . Indications concernant le stockage commun: . Autres indications sur les conditions de stockage: . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | <p>Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.</p> <p>Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.</p> <p>Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> | (suite de la page 2) |
|---|--|----------------------|

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 n-Butane	
VL	Valeur momentanée: 2370 mg/m ³ , 980 ppm
CAS: 74-98-6 propane	
VL	Valeur à long terme: 1000 ppm
- . Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . Equipement de protection individuel:
- . Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- . Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- . Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- . **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- . Indications générales
- . Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- . valeur du pH: Non déterminé.
- . Changement d'état
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44,5 °C
- . Point d'éclair -97 °C
- . Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
- . Température d'inflammation: 230 °C
- . Température de décomposition: Non déterminé.
- . Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- . Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- . Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
- . Pression de vapeur à 20 °C: 8.300 hPa
- . Densité à 20 °C: 0,7071 g/cm³
- . Densité relative: Non déterminé.
- . Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 4)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 2003

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 3)

. Taux d'évaporation:	Non applicable.
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
. Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
. Teneur en solvants: Solvants organiques:	58,6 %
. Teneur en substances solides:	40,5 %
. 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . Décomposition thermique/
conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Effet primaire d'irritation:
- . Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Indications toxicologiques complémentaires:
- . Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- . Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

CAS: 106-97-8 n-Butane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 74-98-6 propane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 74-84-0 éthane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Difficilement biodégradable.
. 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peut s'accumuler dans les organismes.

. 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 2003

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 4)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT:

CAS: 294-62-2 | Cyclododecan

. vPvB:

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Catalogue européen des déchets

HP3 | Inflammable

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 No ONU**

. ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR

1950 AÉROSOLS

. IMDG

AÉROSOLS

. IATA

AÉROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR

. Classe
. Étiquette2.5F Gaz.
2.1

. IMDG, IATA

. Class
. Label2.1
2.1**14.4 Groupe d'emballage**

. ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Gaz.

. No EMS:

- F-D,S-U

. Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

. Segregation Code

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
For WASTE AEROSOLS:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR

. Quantités limitées (LQ)

1L

. Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

. Catégorie de transport

2

. Code de restriction en tunnels

D

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 2003

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 5)

. IMDG	1L
. Limited quantities (LQ)	Code: E0
. Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- . Directive 2012/18/UE
 - . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - . Catégorie SEVESO
 - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 - . RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Aucun des composants n'est compris.
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- 150 t
- 500 t
- Conditions de limitation: 3

- . Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Société de distributeur Suisse
 - . Phrases importantes
 - . Service établissant la fiche technique:
 - . Acronymes et abréviations:
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Département "sécurité des produits"
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé